



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Délégation générale à la transmission, aux
territoires et à la démocratie culturelle**

Paris, le 21 avril 2021

NOTE

**Mesdames et Messieurs les Préfets de régions
Mesdames et Messieurs les Préfets de Départements
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux des affaires culturelles
Mesdames et Messieurs les Directeurs des affaires culturelles**

Objet : **Organisation de réunions avec les fédérations d'élus locaux représentées au Conseil des Territoires pour la Culture (CTC)**

PJ : Arrêté du 9 avril 2021 modifiant l'arrêté du 18 février 2002 portant création de Conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC)

Réf. :

Vous voudrez-bien trouver, ci-joint, signé par Madame la Ministre, l'arrêté du 9 avril 2021 portant création, au côté du Conseil national des territoires pour la Culture (CNTC), de Conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC) dont vous avez vocation à assurer la présidence.

Ils constituent en région l'instance d'échange, de débat et d'expertise entre les représentants de l'Etat et ceux des associations ou fédérations d'élus représentés au Conseil national des territoires pour la culture¹. Il vous appartiendra, dans les prochaines semaines, de procéder à la mise en place du CLTC relevant de votre territoire. Pour cela, vous aurez à définir le nombre de représentants pour chacune de ces associations ou fédérations dans le cadre fixé par l'arrêté du 9 avril 2021, soit entre un et trois représentants pour chaque association et autant de suppléants.

À cette fin, nos services vous adresseront, d'ici la fin de ce mois, la liste des représentants proposés par les associations d'élus.

Nous appelons votre attention sur la nécessaire adaptation de la composition des CLTC aux caractéristiques territoriales, particulièrement pour les territoires ultra marins où l'ensemble des associations membres du CNTC ne sont pas toujours représentées.

Par ailleurs, lorsqu'une instance d'échange et de débat entre le représentant de l'Etat et ceux de l'ensemble des associations d'élus membres du CNTC préexiste, dans une région, à la création des CLTC, elle pourra en tenir lieu.

La proximité des élections régionales et départementales ne permet pas d'envisager, pour Régions de France et pour l'association des Départements de France, la désignation de représentants avant les échéances électorales de juin. En accord avec ces deux associations, nous vous demandons de convier au prochain CLTC leurs représentants désignés à l'automne 2020. Conformément à l'arrêté du 9 avril 2021, il conviendra ensuite, dans les trois mois suivant les élections, de désigner les représentants de ces deux associations au sein de votre CLTC. Nous vous adresserons au plus vite la liste des représentants proposés pour votre région.

Nous vous remercions de bien vouloir organiser, dans leur nouvelle composition, une réunion du Conseil local des territoires pour la culture avant le 15 mai prochain, qui aura pour objet d'échanger sur les modalités de réouverture progressive des lieux culturels et sur la reprise de la vie culturelle pour l'été 2021 ainsi que sur les modalités de soutien des acteurs culturels par l'Etat et les collectivités territoriales.



Luc ALLAIRE
Secrétaire général



Noël CORBIN
Délégué général à la
transmission, aux territoires
et à la démocratie culturelle

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ⁱ Assemblée des Communautés de France, Assemblée des Départements de France, Association des Maires de France, Associations des Maires ruraux de France, Association des Maires des villes et banlieues de France – Ville et Banlieues, Association des petites Villes de France, Fédération nationale des Collectivités pour la Culture, France urbaine, Régions de France, Villes de France.